

HONORAIRES

Au 15 Octobre 2019
honoraires non cumulable

PRIX DE VENTE HABITATIONS	HONORAIRES TTC * (CHARGE VENDEUR Sauf convention et négociation contraires entre les parties) En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial
Jusqu'à 200 000 Euros	6% (minimum de 2500 Euros)
De 200 001 Euros à 450 000 Euros	5%
De 450 001 Euros à 750 000 Euros	4%
Au-delà de 750 000 Euros	3,8 %
PRIX DE VENTE AUTRES TRANSACTIONS	HONORAIRES TTC * (CHARGE VENDEUR Sauf convention et négociation contraires entre les parties) En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial
Terrains à bâtir	7 %
Cave Box Garage	15 % (minimum de 2500 Euros)

Le montant des honoraires s'entend TTC et correspond au taux appliqué selon le prix de vente du bien

Locations :

Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail : 10 € TTC/M² de surface habitable à la charge du locataire . Etat des lieux : 3€ TTC/M² de surface habitable à la charge du locataire .

Ces honoraires sont plafonnés dans la limite des honoraires facturés au bailleur pour ces mêmes prestations